



RECAPITULATIF DE L'ENVOI

Stage et informations diverses

- Lettre du Président
- Compte rendu d'assemblée générale du 9 octobre 2021
- Stage karaté Mix du 21 novembre

Compétitions

- Open des jeunes combat et kata du 14 novembre



Nancy, le 16 octobre 2021

Chère Présidente, Cher Président,

Vous trouverez ci-joint, le compte rendu de l'assemblée générale du 9 octobre 2021 et les programmes des manifestations à venir.

Pensez à demander vos licences suffisamment tôt pour ne pas pénaliser vos élèves lors des premiers championnats interdépartementaux et départementaux et dans la constitution des dossiers des grades. Nous vous rappelons que pouvoir participer à une compétition, le pratiquant doit être licencié de la fédération au minimum 3 jours avant la date limite d'inscription.

La date de clôture des inscriptions à l'open des jeunes kata-combat est fixée au 4 novembre 2021. Toute personne âgée de plus de 12 ans et 2 mois devra présenter un pass sanitaire valide.

Un briefing à destination des coachs sera organisé 30mn avant chacun des opens, les nouveaux coachs seront validés.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de recevoir, Chère Présidente, Cher Président, nos salutations sportives les meilleures.

Marc STANISIERE,
Président.



**ZONE INTERDEPARTEMENTALE DE LORRAINE DE KARATÉ
ET DISCIPLINES ASSOCIEES**

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
du 09 octobre 2021**

Avec le soutien financier de :



Ville de Pont-à-Mousson



Zone Interdépartementale Lorraine de Karaté et D.A. Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2021 à Pont à Mousson

Ordre du jour :

1. Informations du Président
 - a. Approbation du compte rendu d'assemblée générale du 3 octobre 2020
 - b. Rapport moral et d'activités
 - c. Calendrier sportif de la saison
2. Compte de résultats 2020-2021
3. Rapport du Commissaire aux comptes- Cabinet Socomex
4. Budget prévisionnel 2021-2022
5. Questions diverses
6. Remise des récompenses

Le secrétaire général, Jean-Marc VOIRIN, annonce une assemblée générale particulière, il présente les excuses pour leur absence le Président Marc STANISIERE qui vient d'avoir un accident de voiture en se rendant à Pont à Mousson et le Trésorier Jean-Claude PHILBERT hospitalisé. Néanmoins, il rassure l'assemblée sur leur condition physique.

Jean-Marc VOIRIN ouvre l'assemblée générale à 20h00. Il salue les participants et accueille les personnalités :

- Monsieur Steven DA COSTA, Champion Olympique
- Monsieur Henry LEMOINE, Maire de Pont à Mousson et conseiller régional Grand Est représentant le président régional Monsieur Jean ROTTNER
- Monsieur Jean-Luc HAAS, Président de la Ligue Régionale Grand Est de karaté et disciplines associées,
- Les Présidents des départements : Messieurs Pascal FLEURANT (Meurthe et Moselle), Emmanuel MEXIQUE (Meuse) et Denis MARCELLIN (Vosges)
- Monsieur Steven LOYAL, représentant le cabinet de commissaire aux comptes SOCOMEX
- Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs ou leurs représentants.

Une longue ovation est faite à Steven DA COSTA qui revient de Tokyo avec le titre de Champion Olympique.

Jean-Marc VOIRIN félicite Steven DA COSTA pour son titre et la représentation qu'il fait de la Lorraine. Il a le plaisir de lui remettre un chèque en récompense. Steven DA COSTA remercie la Zone Interdépartementale Lorraine pour son soutien et l'assemblée pour leurs applaudissements. Il souhaite à tous une belle assemblée.



Rappel de la signature de la convention de partenariat avec la ville de Pont-à-Mousson le 9 juillet 2021 et remerciements à Monsieur Henry LEMOINE pour sa confiance, accordée depuis 25 ans.

1. Informations de la Présidence

a. Approbation du compte rendu d'assemblée générale du 02 octobre 2020

Aucun retour n'est parvenu à la Zone Interdépartementale Lorraine concernant le compte rendu d'assemblée générale 2 octobre 2020.

Le compte rendu d'assemblée est mis au vote :

36 clubs présents ou représentés

- Pour : 36 votes
- Contre : 0 vote
- Abstention : 0 vote

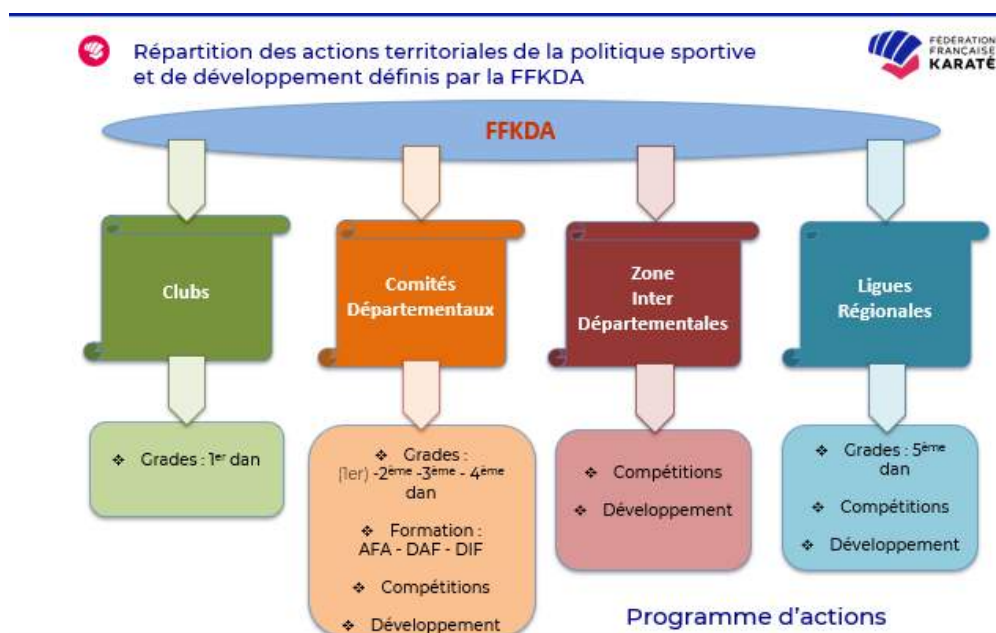
Le compte rendu d'assemblée générale du 2 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

b. Rapport moral et d'activités

Le rapport d'activités détaillé a été adressé par mail aux clubs le 6 septembre 2021 pour permettre à chacun d'en prendre connaissance avant l'assemblée générale. Depuis cette même date il est également publié sur le site Internet de la ZID.

Le Secrétaire général donne la parole au commissaire sportif et technique qui retrace succinctement les activités de la Zone Interdépartementale au cours de la saison précédente et présente les points importants pour la saison 2021-2022 : stages, experts régionaux, coaching, intégration des coaches kata, surclassement en compétition, mixité d'une équipe avec des licenciés de deux clubs, grades et formations.

Partenariat fédéral avec la SACEM pour le Bodykaraté (gratuité). Pour les autres activités, tarif préférentiel négocié.





Jean-Marc VOIRIN reprend la parole et rappelle certaines informations :

Cotisation fédérale : Dans le cadre du soutien aux clubs pour la reprise des activités, pas d'appel au paiement de la cotisation fédérale pour la saison 2021-2022, chaque club est donc exonéré du paiement de 250€.

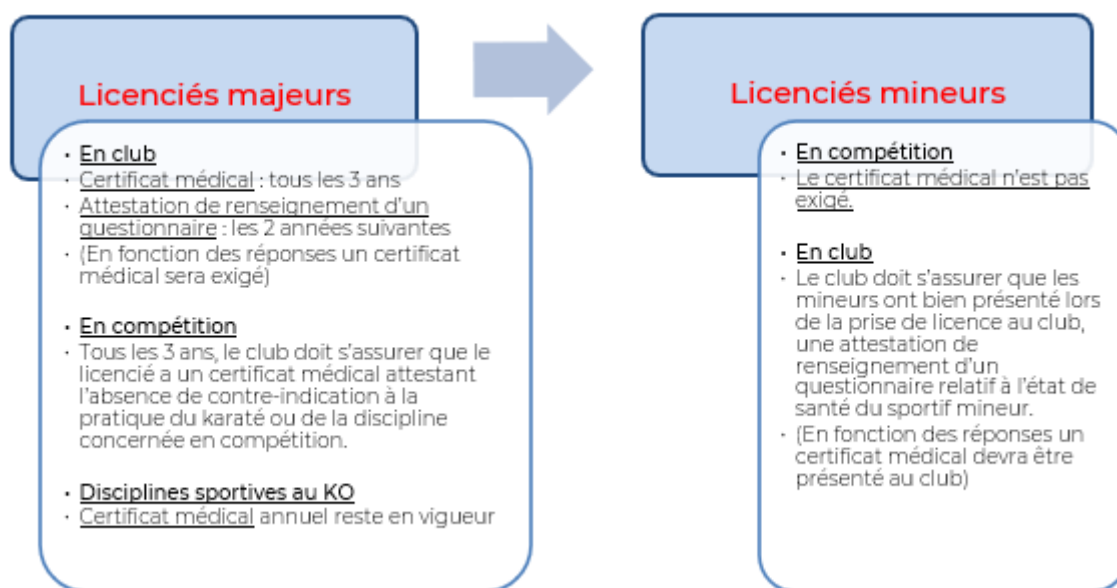
Assurance

Pratiquants, dirigeants, clubs, comités, ZID et LR ainsi que le public des compétitions sont assurés en responsabilité civile par la fédération. Cette assurance ne couvre pas les biens détenus par une structure : bureau, mobilier, matériel, etc.

Contrôle d'Honorabilité pour les dirigeants et enseignants des clubs.

Certificat médical :

Désormais les certificats médicaux ne sont plus obligatoires pour les mineurs et ils sont désormais valables 3 ans (sous conditions) pour les majeurs. Les mêmes règles et conditions s'appliquent pour les compétitions.



Le rapport est mis au vote : il est adopté à l'unanimité.

c. Calendrier sportif de la saison

Le calendrier sportif évolue régulièrement. La ZID Lorraine informe régulièrement des changements cependant, la dernière version se situe toujours sur le site Internet de la ZID Lorraine.

Le calendrier est bien rempli et la fédération attend beaucoup de la reprise sportive.

Plusieurs stages à venir, dont trois avec des experts fédéraux.

Le secrétaire général donne ensuite la parole à Monsieur LEMOINE.

Monsieur LEMOINE souhaite la bienvenue à chacun dans une salle que tous connaissent.

Il s'inquiète de la santé de Marc STANISIERE suite à son accident de voiture.

Il se dit heureux d'être parmi l'assemblée avec un Champion Olympique et espère un écho positif dans les mois à venir surtout avec la baisse des effectifs comme dans toutes les disciplines à cause de la Covid.

Il salue le geste de la FFKaraté de ne pas faire appel à la cotisation fédérale.



Monsieur LEMOINE donne des nouvelles de la construction du futur dojo régional pour les 4 sports d'arts martiaux. Il indique que le dossier sera appuyé par les présidents des fédérations auprès de l'ANS.

De nombreux défis sont encore à relever : Olympiade plus courte, deux années difficiles avec une perte des effectifs et de niveau, de belles manifestations nationales sont encore prévues ici à Pont à Mousson dans les mois à venir.

Enfin, Monsieur LEMOINE assure le soutien de la ville et de la Région au karaté, souhaite une bonne saison sportive à tous.

2. Compte de résultats 2020-2021

Le compte de résultats 2020-2021 et le budget prévisionnel 2021-2022 ont été adressés à tous les clubs par mail en date du 29 septembre 2021 pour permettre à chacun d'en prendre connaissance avant l'assemblée générale.

Le secrétaire général présente les comptes de la saison 2020-2021 qui se terminent avec un excédent de 25878.77 €.

Sans les aides de l'Etat, le solde aurait été négatif :

Subventions - Fonds de solidarité + 27 031,00

URSSAF - aide + 1 756,00

Chômage partiel + 2 964,33€

Charges sociales (exonération covid – 1 971€)

Voir détail en Annexe 1

3. Rapport du Commissaire aux comptes- Cabinet Socomex

Depuis 2017, le cabinet, SAS SOCOMEX-NOIRCLERE & ASSOCIES, représenté par Monsieur Steven LOYAL, certifie les comptes de l'association.

Monsieur LOYAL rappelle les trois principales missions d'un commissaire au compte :

- Certifier les comptes et émettre une opinion
- Vérifier la pérennité de la structure sur les 12 prochains mois
- Obligation de déclarer des faits délictueux auprès du procureur de la république.

Après avoir effectué un audit, Monsieur LOYAL confirme que les comptes sont réguliers et sincères, qu'il n'émet aucune observation ni réserve et certifie que les comptes de la ZID sont conformes.

Voir Annexe 2

Le rapport financier est mis au vote : il est adopté à l'unanimité.

4. Budget prévisionnel 2021-2022

Le secrétaire général présente le budget prévisionnel de la saison 2021-2022 à hauteur de 56 400.00€

Voir Annexe 3

Le budget prévisionnel est mis au vote : il est adopté à l'unanimité.



5. Questions diverses

Diverses interrogations autour du contrôle d'honorabilité. Le Président d'un club sera informé si un dirigeant ou un enseignant de son club est concerné par une interdiction mais il n'en connaîtra pas le motif.

6. Remise des récompenses

Le Secrétaire Général assisté du commissaire sportif et technique, remet un trophée à :

- Jérémy SUTERA SARDO pour l'obtention de son titre d'arbitre International B.
- Arthur NOEL, et Ryan LOUNAS pour leur podium national à l'occasion de la Coupe de France espoirs.

Le Secrétaire Général Jean-Marc VOIRIN remercie les participants et clôt l'assemblée générale à 21H00.

Le secrétaire général

Jean-Mac VOIRIN

Le Président de la zone Interdépartementale
Lorraine

Marc STANISIERE

Annexe 1 - Rapport financier 2020-2021

LORRAINE		ZID LORRAINE KARATE		Compte de Résultats 2020-2021	
	DEPENSES	SAISON 2020/2021		RECETTES	SAISON 2020/2021
601	Validation des diplômes grades	180,00	701	Retrocession sur ventes de passeports	1 910,00
6063	Produits d'entretien, petit matériel, pdts covid	671,77	702	Compétitions	1 368,00
6064	Fournitures administratives	395,60	703	Examens de grades	1 200,00
613	Locations		708	Autres produits	
615	Entretien et réparations	83,35			
616	Assurances	273,49	74	Subventions - Fonds de solidarité	27 031,00
618	Documentation et divers	59,34	741	URSSAF - aide	1 756,00
622	Honoraires	5 156,40			
623	Aides aux clubs et aux athlètes	1 262,00	751	Cotisations des clubs	23 562,50
623	Publicité		752	Aides fédérales : ristournes sur licences, autres	
6238	Dons	50,00			
625	Déplacements, hébergements, missions et réceptions	7 979,89	758	Produits divers de gestion	8,81
626	Frais postaux et de télécommunication. Internet	1 454,49	768	Autres produits financiers	438,05
627	Services bancaires	81,45			
631	Impôts et taxes, formation professionnelle	289,98	772	Produits sur exercices antérieurs	200,00
6410	Indemnités présence	2 858,00			
6411	Rémunérations (dont 2964,33€ de Chomage partiel)	8 959,59			
645	Charges sociales (dont exonération covid 1971€)	1 409,16			
647	Autres charges	302,20			
651	Redevances	119,88			
69	Impôts sur les bénéfices	9,00			
	TOTAL DES CHARGES	31 595,59		TOTAL DES PRODUITS	57 474,36
86	Bénévolat	6 644,28	87	Bénévolat	6 644,28
	TOTAL DES CHARGES	38 239,87		TOTAL DES PRODUITS	64 118,64
	RESULTAT DEL'EXERCICE 2020-2021 :			25 878,77	
Pour mémoire : mise à disposition gratuite par la société Diffusion Internationale du Meuble d'un bureau, des fluides et des impôts locaux pour une valeur estimée à 6 000,00€ par an.					
BILAN : Au 31/08/2021, les comptes étaient créditeurs de 53445,91€ pour le compte chèque, 5,81€ pour la caisse et 77188,38€ et 23 554,39€ pour les livrets.					
ACTIF			PASSIF		
	Actif immobilisé			Fonds associatif	101 293,05
	Créances	2 871,61		Report (résultat exercices précédents)	24 640,48
	Banque Disponible	154 194,49		Résultat saison 2020/2021	25 878,77
	Charges constatées d'avance	99,90		Dettes	5 353,70
				Produits constatés d'avance	
	Total	157 166,00 €		Total	157 166,00 €



Annexe 2 – Commissaire aux comptes

Olivier NOIRCLÈRE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Edgar HOCQUARD
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
ICN



ZONE INTERDEPARTEMENTALE DE LORRAINE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

18 rue Héré
54000 NANCY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2021

A l'assemblée générale de l'association ZONE INTERDEPARTEMENTALE DE LORRAINE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ZONE INTERDEPARTEMENTALE DE LORRAINE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES relatifs à l'exercice clos le 31 août 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Eu.

24, rue Léon Tonnelier ■ 54000 Nancy ■ Tél. 03 83 98 14 40 ■ Fax 03 83 98 55 61 ■ E-mail : contact@socomex-noirclere.com ■ www.socomex-noirclere.com

SAS au capital de 225 000 euros ■ RCS Nancy B 380 234 351 ■ TVA-CEE : FR 40 380 234 351 ■ Société de commissariat aux comptes et d'expertise comptable, membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes du ressort de la Cour d'Appel de Nancy et de l'Ordre des Experts-Comptables de la Région Lorraine



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Gu



Les comptes annuels ont été arrêtés par votre comité directeur.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

eu.



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.


Nancy, le 24 septembre 2021

SOCOMEX-NOIRCLERE & ASSOCIES
Commissaire aux Comptes

E. HOCQUARD



Annexe 3 – Budget prévisionnel 2021-2022

 ZID LORRAINE KARATE BUDGET PREVISIONNEL 2021-2022					
	DEPENSES	SAISON 2020/2021		RECETTES	SAISON 2020/2021
6063	Produits d'entretien, petit matériel, pharmacie	780,00	701	Retrocession sur ventes de passeports	4 000,00
6064	Fournitures administratives	500,00	702	Compétitions, stages et diverses manifestations	12 300,00
6110	Surveillance médicale des compétitions (médecins, secours)	1 500,00	703		
613	Locations	0,00	708	Autres produits	200,00
615	Entretien et réparations	80,00	74	Subventions et sponsoring	500,00
616	Assurances	280,00	751	Cotisations des clubs	0,00
618	Documentation et divers	80,00	752	Aides fédérales : aide à la licences, autres	21 000,00
622	Honoraires	5 800,00	758	Produits divers de gestion	0,00
623	Aides aux clubs et aux athlètes	1 000,00	76	Produits financiers	400,00
623	Publicité	0,00			
625	Déplacements, hébergements, missions et réceptions	15 000,00			
626	Frais postaux et de télécommunication. Internet	1 200,00			
627	Services bancaires	80,00			
631	Impôts et taxes, formation professionnelle	400,00			
6410	Indemnités	6 500,00			
6411	Rémunérations	4 000,00			
645	Charges sociales	1 000,00			
65	Autres charges	200,00			
67	Charges exceptionnelles, dons	0,00			
	TOTAL DES CHARGES	38 400,00		TOTAL DES PRODUITS	38 400,00
86	Personnel bénévole	18 000,00	87	Bénévolat	18 000,00
	TOTAL DES CHARGES	56 400,00		TOTAL DES PRODUITS	56 400,00



STAGE



Gratuit et ouvert à tous à partir de 14 ans

KARATE MIX

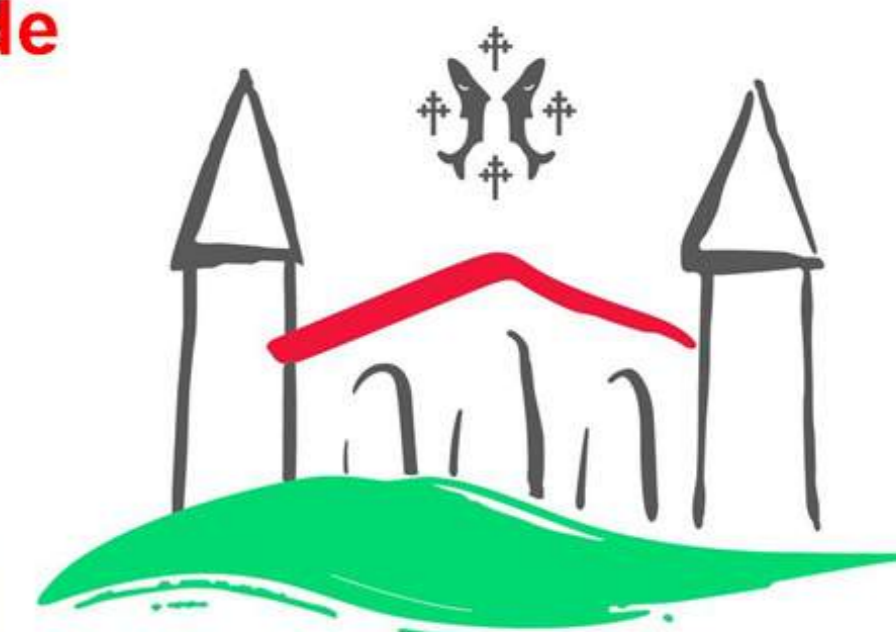
"Défendre au sol et se relever"

Techniques et sparrings



Sous la direction de
Aurélien TARGA
5ème Dan FFKDA
DEJEPS

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



Ville de Pont-à-Mousson



Le Dim. 21 Novembre 2021
de 09h à 12h

Renseignements : llkarate@orange.fr



Centre des sports - PONT A
MOUSSON
Centre des Sports Bernard Guy



OPEN des jeunes Kata - Combat

Dimanche 14 novembre 2021

Centre des sports - Av Guynemer 54700 Pont à Mousson

Compétition réservée aux Pupilles, Benjamins et Minimes

HORAIRES :

Briefing des coaches, 30 mn avant chacun des Opens et validation des nouveaux coaches

Open KATA : Pupilles, Benjamins, Minimes : Contrôle à 8h30, début de la compétition à 9h00

Open COMBATS :

Pupilles et Benjamins : Contrôle et pesée à 9h00, début de la compétition à 9h30

Minimes : Contrôle et pesée à 9h30, début de la compétition à 10h00

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font uniquement par Internet. Clôture le 4 novembre 2021 (Pas d'inscription sur place) :

<http://www.ffkcompetition.fr/>



Droit d'inscription : 3€ par compétiteur et par compétition kata et/ou combat. Faire parvenir votre règlement par chèque ou virement bancaire avant le 04/11/2021 à la ZID (IBAN : FR76 1325 9023 8023 2332 0020 095 CODE BIC : KOLBFR21)

Chaque enfant devra être en possession des pièces suivantes :

Autorisation parentale, passeport sportif avec attestation de licence de la saison en cours

Equipement Compétiteurs kata :

Karaté gi blanc / Ceinture rouge et ceinture bleue

Equipement Compétiteurs combat :

Karaté gi blanc / Gants rouges et gants bleus / Protège dents (adaptés en cas d'appareil dentaire) / Protèges pieds et tibias rouges et protèges pieds et tibias bleus / Coquille pour les garçons / Plastron réversible bleu-rouge et casque de protection bleu et rouge

Rappel équipement : Les plastrons sont prêtés par la ZID.

Déroulement :

Aucun surclassement n'est autorisé.

Une compétition est organisée en kata puis une autre en combat.

Les cérémonies protocolaires se dérouleront sur les tatamis dans la foulée des finales.

**PASS SANITAIRE obligatoire
pour les plus de 12 ans et 2 mois**

Seuls les compétiteurs et les officiels accrédités seront acceptés sur les aires de compétitions.

ZID Lorraine de karaté et D.A.
Direction Sportive
18, Rue Héré 54000 Nancy
Tél : 03 83 32 51 82
E-Mail: llkarate@orange.fr

